

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à Caroline Désir, Ministre de l'Éducation, concernant**  
**Le coût des études professionnelles**

Madame la Ministre,

Il y a une semaine, la Dernière Heure en faisait sa une : l'enseignement qualifiant serait le plus cher de notre système éducatif pour les familles et élèves concernés. L'article fait la part belle aux différents témoignages d'étudiants en hôtellerie, en photographie, en coiffure, en agents médicaux-sociaux qui se plaignent du budget qu'ils doivent sortir afin de se fournir en matériel nécessaire pour leur formation... Une étude de la Ligue des Familles irait dans le même sens : les frais moyens à déboursier pour une rentrée dans une école technique ou professionnelle équivalent au salaire moyen d'un ouvrier, soit en moyenne 750€ par an par élève. Cette filière est pourtant, actuellement, celle qui est la plus fréquentée par des jeunes issus de milieux moins favorisés : voilà qui pose question.

Madame la Ministre, dans la déclaration de politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement souhaite défendre cet enseignement qualifiant, et le réformer en profondeur, afin qu'il ne soit plus perçu comme une filière de relégation, mais bien comme une filière de qualité menant vers l'émancipation et l'emploi. Le coût de ces études pour les familles et élèves, qui n'est pas évoqué en tant que tel dans cette DPC, semble pourtant être un frein important pour beaucoup. Certains pourraient d'ailleurs se voir contraints d'y renoncer, mais pour aller se former où alors ?

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude de la Ligue des Familles ? Y a-t-il des aides proposées à ces élèves en difficulté financière pour acquérir le matériel nécessaire à leur formation ? Sous quelles conditions ? Si non, des solutions pourraient-elles être envisagées pour limiter ce coût ?

Je vous remercie.

### **La réponse de la Ministre :**

Force est de constater que les montants cités par le Ligue des Familles mettent en évidence une très forte variabilité d'une option à l'autre, mais aussi d'un établissement à l'autre, et cela ne nous permet dès lors pas de tirer de conclusion générale sur le sujet.

Renforcer la gratuité scolaire est un des chantiers prioritaires du Pacte. Sa mise en œuvre ne peut être efficace qu'au travers d'un long travail de réflexion entre les représentants des parents, des élèves, des enseignants, et donc l'ensemble des acteurs du monde scolaire et associatif, tels que le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, la Ligue des familles ou le Délégué général des droits de l'enfant.

Après ce que nous avons mis en place au niveau de l'enseignement maternel en matière de gratuité, un groupe de travail réfléchit actuellement sur la problématique de la gratuité au niveau du primaire et secondaire, afin d'objectiver un plafond de subventionnement.

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel, un groupe de travail spécifique vient également de débiter afin d'analyser cette même problématique. Nous ne manquerons donc pas de revenir sur cette thématique en fonction des travaux de ce groupe, vous connaissez, par ailleurs, l'importance que j'apporte à la question de la gratuité scolaire et de l'accès aux études.